



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-18
Approbation du Compte Administratif 2022 de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

•**Personnes excusées :** Monsieur Guy FOURNIER (pouvoir à Madame Martine SOREL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2023-18 : Approbation du Compte Administratif 2022 de la Commune

Le Compte Administratif 2022 présenté par Madame Martine SOREL, Maire, se présente comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Résultat	129 817.36 €	Résultat	246 622.03 €
Excédent	376 439.39 €		

Madame le Maire se retire le temps du vote du Compte Administratif,

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

approuve le CA 2022 dressé par Madame Martine SOREL, Maire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire




Martine SOREL